

CAHIER SPECIAL DES CHARGES CIV21002-10060
MARCHE DE SERVICES RELATIF A « IDENTIFICATION ET CARACTERISATION DES OPPORTUNITES DU MARCHE-CARBONE DANS LA ZONE CACAOYERE DE LA COTE D'IVOIRE»

N°	Questions	Réponse
1	1- Tous les documents, inclusif les CVs des experts, doivent être signés en personne et envoyés physiquement (en original)? Sont des signatures électroniques acceptées? 2- je crois savoir que le registre du commerce doit être légalisé. S'il est rédigé dans une autre langue, doit-il être traduit en français (et légalisé) ? 3- Bonjour, les CV doivent-ils également comporter la signature manuscrite des experts, ou une signature électronique peut-elle suffire ?	1- Comme nous exigeons un dépôt physique la signature originale manuscrite est exigée mais ceci est valable que pour les documents de soumission (formulaire d'offre et les déclarations d'intégrité et sur l'honneur). Les Cv seront signés par leurs auteurs. 1 copie électronique de l'offre est déposée via une clé USB. 2- oui dans l'idéal traduit en français et légalisé si les délais le permettent sinon il faut déposer la version originale 3- 1 signature électronique peut suffire pour les CVs dans la mesure où l'Expert peut se trouver dans un endroit autre que celui du soumissionnaire et au besoin une confirmation pourra être demandée.
2	1- Si l'organisation existe depuis 2022 ou 2023, est-ce un motif d'exclusion (il sera donc impossible de fournir des comptes certifiés depuis 2021)? 2- Dans le cas d'un consortium d'organisations pour répondre à l'offre, il est obligatoire de choisir une seule organisation comme soumissionnaire, qui sous-traitera ensuite les autres?	1- oui il faut se référer au nombre d'années indiqué et en cas de groupement ou de sous-traitance il faut oui déclarer le Chef de file c'est-à-dire la structure qui répond juridiquement pour le marché. 2- Pour un groupement ou consortium, un document de consortium signé par chacune des parties devra être fourni et toutes les parties devront fournir les documents administratifs/formulaire relatif aux critères de sélection et d'exclusion

N°	Questions	Réponse
3	Bonjour, combien d'experts pouvons-nous ajouter à l'équipe demandée dans les TDR, et à quel point pouvons-nous modifier la répartition des jours indiquée ? Merci.	L'équipe minimale à mettre à disposition de l'étude est de 4 comme indiqué dans les TDR mais le soumissionnaire peut ajouter des experts à sa guise mais ils ne feront pas l'objet d'une notation ni d'une évaluation financière (intégrés dans le coût du marché).
4	Une clarification svp. Dans la page 25 on parle de 5 livrables, mais dans la page 35 on parle de 6 livrables (chapitre 5.7).	Oui cela peut être une erreur d'harmonisation mais c'est bien 6 livrables tels que détaillés sur le tableau. Merci pour la vigilance !
5	Avez-vous déjà identifié des investisseurs potentiels pour la mise en place des projets dans les forêts qui seront identifiées ?	Non
6	<p>Dans le document d'instruction pour la réponse à l'appel d'offre, il est indiqué pour les références de l'entreprises de «<i>joindre les copies des attestations de bonne fin signées (certificats/attestation de bonne exécution sans réserve majeure) par les autorités contractantes, le contrat + la preuve de paiement</i> La présentation d'un contrat seul ne constitue pas une preuve de bonne exécution. »</p> <p>Ainsi, est ce qu'une facture est considérée ici comme une preuve de paiement? Sinon, quelle est le format de la preuve de paiement qu'il faut apporter ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la preuve de paiement ce sera une copie d'un virement, chèque ou tout autre moyen de paiement qui permet de confirmer les fonds reçus (de la part de votre client) en contrepartie des services prestés (par votre structure); • les certifications et attestations de services faits suffisent pour remplir le critère demandé; • c'est à défaut de pouvoir obtenir les certificats/attestations, qu'il est demandé de fournir soit le contrat accompagné de la preuve de paiement ; • dans le cadre de ce marché, la facture émise accompagnée de la preuve de paiement n'est pas retenue comme élément de sélection car elle ne peut pas justifier totalement, à notre avis, le contenu réel d'une prestation à moins qu'elle contienne toutes les informations permettant de prouver le contraire.

N°	Questions	Réponse
7	<p>Un soumissionnaire dont le chiffre d'affaires est inférieur au montant requis, et qui ne possède pas les références nécessaires, peut s'associer avec une autre entité capable de répondre aux exigences d'ENABEL?</p>	<p>En ce qui concerne la capacité économique et financière, le pouvoir adjudicateur peut imposer aux opérateurs économiques des conditions garantissant que ceux-ci possèdent la capacité économique et financière nécessaire pour exécuter le marché.</p> <p>En ce qui concerne les capacités techniques et professionnelles, le pouvoir adjudicateur peut imposer des conditions garantissant que les opérateurs économiques possèdent les ressources humaines et techniques et l'expérience nécessaires pour exécuter le marché en assurant un niveau de qualité approprié.</p> <p>Un opérateur économique peut, le cas échéant, et pour un marché déterminé, avoir recours à la capacité économique et financière et aux capacités techniques et professionnelles d'autres entités.</p> <p>Lorsqu'un opérateur économique a recours aux capacités d'autres entités en ce qui concerne des critères ayant trait à la capacité économique et financière, le pouvoir adjudicateur peut exiger que l'opérateur économique et ces entités en question soient solidairement responsables de l'exécution du marché, pour autant que la possibilité d'exiger la responsabilité solidaire n'ait pas été exclue dans les documents de marché. Pour être effective, cette responsabilité solidaire doit cependant être acceptée par écrit par l'entité dont la capacité est invoquée. Lorsque l'acceptation écrite susmentionnée n'est pas fournie, le candidat ou le soumissionnaire ne peut avoir recours à la capacité de cette entité. Le présent alinéa ne porte pas préjudice à la responsabilité solidaire prévue en vertu d'autres lois, notamment au niveau des dettes sociales, fiscales ou salariales.</p> <p>Pour les marchés publics de travaux, les marchés de services et les travaux de pose et d'installation dans le cadre d'un marché de fournitures, le pouvoir adjudicateur peut exiger que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques visé à l'article 8, § 2 de la Loi du 17 juin 2016, par un participant dudit groupement.</p> <p>Le soumissionnaire peut, afin de prouver ses capacités techniques dans le cadre de la sélection, indiquer la part du marché qu'il a éventuellement l'intention de sous-traiter.</p>

N°	Questions	Réponse
		<p>En ce qui concerne les critères relatifs aux titres d'études et professionnels, ou à l'expérience professionnelle pertinente, les opérateurs économiques ne peuvent toutefois avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les travaux ou fourniront les services pour lesquels ces capacités sont requises. Si un opérateur économique souhaite recourir aux capacités d'autres entités, il apporte au pouvoir adjudicateur la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment en produisant l'engagement de ces entités à cet effet.</p> <p>Le pouvoir adjudicateur vérifie si les entités à la capacité desquelles l'opérateur économique entend avoir recours remplissent les critères de sélection et s'il existe des motifs d'exclusion dans leur chef, sans préjudice de la possibilité d'appliquer des mesures correctrices. Le pouvoir adjudicateur exige que l'opérateur économique remplace une entité à l'encontre de laquelle il existe des motifs d'exclusion ou qui ne remplit pas un critère de sélection applicable. Le pouvoir adjudicateur peut en outre exiger que l'opérateur économique remplace une entité à l'encontre de laquelle il existe des motifs d'exclusion non obligatoires. L'absence de remplacement suite à une telle demande donne lieu à une décision de non sélection.</p> <p>Dans les mêmes conditions, un groupement d'opérateurs économiques peut faire valoir les capacités des participants au groupement ou d'autres entités.</p> <p>A l'égard des sous-traitants à la capacité desquels il n'est pas fait appel, le pouvoir adjudicateur peut, dans les documents du marché, demander au soumissionnaire d'indiquer dans son offre la part du marché qu'il a éventuellement l'intention de sous-traiter ainsi que les sous-traitants proposés.</p>
8	<p>Nous avons besoin d'informations relatives aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La date limite de dépôt des dossiers -La liste exhaustive des documents administratifs -Le dossiers de l'offre 	<p>Vous trouverez ci-dessous les liens pour les documents du marché disponibles sur le site de Enabel.</p> <p>https://www.enabel.be/app/uploads/2024/09/CIV21002-10060_CSC-1.pdf</p> <p>https://www.enabel.be/app/uploads/2024/09/CIV21002-10060-Annexe-1_Instructions-generales-pour-lintroduction-dune-offre-1.docx</p>

N°	Questions	Réponse
9	Concernant les attestation de Travail, pour le cas d'un expert par exemple qui a été directeur d'une ONG et qui a effectué diverses missions dans le cadre de son poste, est ce que le contrat de travail qui prouve que la personne a été directeur de l'ONG est suffisant pour prouver toutes les missions exercées dans ce cadre ?	Une attestation de travail ne peut pas justifier à elle seule des missions et/ou prestations réalisées.
10	<p>1. Dans la perspective d'une candidature en groupement/consortium de deux organisations, peut-on choisir une organisation leader du consortium? Le cas échéant, est-ce bien cette organisation "leader" qui recevra l'intégralité des fonds au nom du consortium, et sera responsable du cautionnement?</p> <p>2. Les factures seront-elles adressées à Enabel Belgique? Le cas échéant, est-ce qu'Enabel en Belgique est assujetti à la TVA? En d'autres termes, si le soumissionnaire est européen, peut-il facturer la TVA à Enabel?</p>	<p>1. Oui le groupement doit nous notifier "l'accord de groupement" en désignant le Chef de file. Celui-ci peut en effet représenter le consortium, constituer la caution et recevoir les paiements sur son compte.</p> <p>2. Les factures seront adressées à Enabel Côte d'Ivoire comme stipulé au point 4.14.2 du CSC et rappelé ci-dessous:</p> <p>L'adjudicataire envoie les factures (en un seul exemplaire) et le procès-verbal de réception (provisoire partielle ou définitive) du marché (exemplaire original) à l'adresse suivante : M. Cheikhou SOW, Responsable Administratif et Financier Enabel Côte d'Ivoire, Complexe Palm Club Hôtel, bâtiment 7, 1er étage, Angle boulevard des martyrs rue lycée technique, 28 BPM 1830 Abidjan 28, Cocody – Abidjan</p>
11	<p>1. Le cahier des charges indique que le projet débutera en septembre 2024. Pourriez-vous nous donner une date plus réaliste pour le début du projet ?</p> <p>2. Il a été souligné que des experts supplémentaires peuvent être ajoutés à notre équipe. Pour ces experts supplémentaires, est-il nécessaire de soumettre des certificats d'emploi, des déclarations de disponibilité et d'autres documents ?</p> <p>3. Nous notons que le cahier des charges exigeait des références de projets jusqu'en 2023. Qu'en est-il des projets qui sont en cours ou qui ont été achevés en 2024, pouvons-nous les incorporer dans nos références ?</p> <p>4. Par ailleurs, le cahier des charges demande des exigences financières jusqu'en 2022. Pouvons-nous soumettre des états financiers plus récents incluant 2023 ?</p>	<p>1. Oui la date de démarrage de la prestation sera mise à jour à l'issue de l'attribution du marché;</p> <p>2. Non pour les autres Experts (non évalués), il n'est pas nécessaire de fournir un certificat de disponibilité ni de certificats d'emploi ou autres documents;</p> <p>3. oui vous pouvez incorporer vos projets achevés en 2024;</p> <p>4. oui vous pouvez présenter des états financiers plus récents (2023).</p>

N°	Questions	Réponse
12	<ul style="list-style-type: none"> Nous notons qu'il y a une redondance de compétences entre le chef de mission et l'expert financement climatique. N'est-ce pas une erreur ? Un autre profil est-il possible pour le chef de mission ? Concernant les critères de sélection, et les références nécessaire, pouvez-vous confirmer que ce sont des prestations d'au-moins 50.000 EUR qui doivent avoir été réalisées pendant la période de référence 2020-2023 ? En d'autres termes, est-ce que des projets ayant démarré avant ou fini après cette période sont éligibles ? Dans le cas de projet non fini ou pour lesquels une attestation de bonne fin n'a pas encore pu être reçue est-ce que la preuve de paiement de la dernière facture émise peut être suffisante ? Nous ne comprenons pas bien dans quel cas une simple déclaration peut suffire, pouvez-vous clarifier ? 	<ul style="list-style-type: none"> Non ce n'est pas une erreur même si les profils sont semblables. Le Chef de mission ayant un rôle de coordinateur, d'interlocuteur et de contrôle qualité pour la mission et l'autre comme "Expert thématique"; oui mais c'est une valeur moyenne donc sur toute la période indiquée et vous pouvez faire valoir des prestations plus récentes. Si c'est la preuve de paiement qui est fournie, elle doit être accompagnée du contrat signé pour la prestation; la date de soumission est définitivement fixée au 14 octobre 2024.
13	<p>Concernant le budget de l'offre en cours "identification et caractérisation des opportunités du marché carbone dans la zone cacaoyère de la Côte d'Ivoire », est-il défini ou non?</p>	<p>Le budget estimatif du marché est défini mais il n'est pas communiqué aux potentiels soumissionnaires.</p>
14	<ol style="list-style-type: none"> Références : les TdR indiquent que nous pouvons présenter un maximum de 5 références (page 44). Cela signifie-t-il que le consortium peut présenter 5 références au total ou que chaque entreprise partenaire du consortium peut présenter jusqu'à 5 références ? Capacité financière : les TdR indiquent 50 000 euros comme critère minimum pour le volume du projet présenté dans les références (page 15). Ce critère s'applique-t-il à chaque partenaire du consortium ? Ou suffit-il que le partenaire principal (celui qui soumet le projet) remplisse ce critère ? Projets en cours: Nous avons été informés précédemment qu'il était possible d'inclure des projets en cours dans les références (c'est-à-dire des projets qui n'ont pas encore été achevés en 2024). Comme nous ne disposons pas des certificats de clôture pour ces références, les contrats peuvent-ils être présentés comme preuve ? Coûts: Le formulaire de la proposition financière ne prend en compte que les honoraires des experts, ce qui semble incomplet pour estimer le coût réel de la réalisation des objectifs. Comment intégrer les frais de mission, de logistique, ainsi que la possibilité d'inclure d'autres experts 	<ul style="list-style-type: none"> Références (page 44 du Cahier spécial des Charges) : Le cahier des charges mentionne un maximum de 5 références à soumettre. Ce plafond de 5 références s'applique au total pour le consortium et non pas pour chaque membre. Cela signifie que le consortium, en tant qu'entité collective, peut présenter jusqu'à 5 références combinées. Capacité financière (page 15 du Cahier spécial des Charges) : Le critère de 50 000 euros de chiffre d'affaires moyen annuel sur les trois dernières années s'applique à chaque membre du consortium. Chaque partenaire doit prouver qu'il a atteint ce seuil minimal de capacité économique et financière sur la période requise. Le document mentionne également que chaque membre doit fournir une déclaration de chiffre d'affaires et des bilans certifiés par un expert-comptable agréé. Projets en cours : Les projets en cours peuvent effectivement être inclus dans les références, à condition de fournir des attestations de bonne exécution signées par les autorités contractantes. Le contrat seul ne suffit pas comme preuve de bonne exécution, une

N°	Questions	Réponse
	<p>ou agents (comme des collecteurs de données et enquêteurs) dans l'exécution des activités, afin d'assurer une collecte de données socioéconomiques et environnementales fiable ?</p>	<p>attestation ou un certificat de bonne exécution est requis pour justifier la validité de la référence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coûts supplémentaires : Dans le formulaire de la proposition financière vous devez déterminer les honoraires des experts qui intègrent tous les frais liés à l'exécution de la mission y compris la logistique, et des services supplémentaires comme la collecte de données, l'assurance, le transport, et les frais administratifs. Les frais de transport international sont, dans la limite du possible, pris en charge par Enabel ou remboursés sur la base de pièces justificatives (voir § 3.4.4. Eléments inclus dans le prix du CSC).
15	<p>Question 1) Nous posons la question suivante : Pour un groupement d'entreprise les documents administratifs à remplir dans le Template :</p> <p>Pour un Consortium, seul le LEADER doit fournir les comptes certifiés dans la mesure où il justifie plus de 50K€/an OU BIEN chaque membre du consortium doit fournir les comptes certifiés ? Ou bien les autres membres du consortium peuvent se limiter au tableau financier et SEUL le leader fournira le Tableau Financier + les comptes certifiés ?</p> <p>Dans la mesure où il faut imprimer en 3 exemplaires et cela représente énormément de pages...</p> <p>Question 2) Avez-vous un Template pour la procuration de signature pour le dépôt sur Place ?</p>	<p>Documents administratifs pour un consortium (question sur les comptes certifiés) :</p> <p>Pour un groupement d'entreprises (consortium), chaque membre du consortium doit fournir les documents prouvant sa capacité économique et financière. Cela inclut la soumission des comptes certifiés pour chaque membre. Il est indiqué dans le Cahier spécial des charges (section <i>Capacité économique et financière</i> à la page 15) que chaque partenaire doit prouver qu'il a atteint le seuil de 50 000 euros de chiffre d'affaires annuel moyen. Le leader seul ne peut pas représenter la capacité financière de l'ensemble du consortium.</p> <p>Template pour la procuration de signature :</p> <p>Il n'y a pas de Template spécifique pour une procuration de signature. Vous pouvez rédiger une procuration conforme aux exigences légales c'est-à-dire telle que prévue par vos statuts, en précisant clairement le nom du mandataire autorisé à soumettre l'offre en votre nom. Assurez-vous que le document est signé et inclut toutes les informations pertinentes liées au marché en question.</p>
	<p>4 experts sont demandés. Dans le cas où nous présentons une équipe de Backstopping et/ou plus d'experts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les CVS supplémentaires sont-ils évalués ? • OU BIEN : les CVS supplémentaires ne seront pas évalués dans la notation ? • Pour du Backstopping les BIOS suffisent (paragraphe de présentation) dans le cas où ils ne sont pas évalués. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les CV supplémentaires sont-ils évalués ? Non, seuls les 4 experts principaux demandés dans le Cahier spécial des Charges seront pris en compte pour l'évaluation. Les CV supplémentaires ne seront pas évalués dans la notation. • Les BIOS pour du Backstopping suffisent-ils ? Si vous souhaitez inclure des experts supplémentaires dans une fonction de Backstopping, vous pouvez fournir un paragraphe

N°	Questions	Réponse
		de présentation (BIO) au lieu des CV complets, étant donné qu'ils ne seront pas pris en compte dans l'évaluation.